

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES  
JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 314

non-membres : 25 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2) Novembre 1991

ERRATUM – Dans l'en-tête du Bulletin d'octobre, nous avons malheureusement laissé passer une erreur typographique : Quelques 400 000 lycéens... Toutes nos excuses !

## «Initier»

D'Alain Duhamel (Europe 1): «La conférence sur la paix au *Moyen* (sic!) – Orient, *initiée* par les Etats-Unis...»

Initier signifie : admettre à la connaissance de choses d'accès difficile; être le premier à instruire quelqu'un (exemple : c'est lui qui m'a initié à cette technique).

C'est sous l'influence de l'anglais qu'on utilise ce verbe au sens de «prendre l'initiative». Dans cette langue, en effet, *to initiate* signifie initier, mais aussi commencer, lancer, entreprendre.

(Défense du français, N° 314, novembre 1991)

## A l'encontre

Cette expression n'est pas un synonyme de «contre». Il est incorrect de dire que des mesures «ont été prises à l'encontre de cet individu», ou qu'une plainte a été déposée à son *encontre*.

Elle ne signifie pas non plus «à l'égard de...»

Elle marque une opposition, une confrontation : cette opinion est à l'encontre des idées reçues ; les faits vont à l'encontre de votre thèse ; je n'ai rien à dire à l'encontre.

(Défense du français, N° 314, novembre 1991)

## «Correct»

A propos d'un changement d'orientation du F.M.I. : «Provient-il d'une amélioration de la situation du tiers monde, ou d'une modification du statut de l'U.R.S.S. ? C'est évidemment la seconde solution qui est *correcte*.»

La confusion entre «correct» et «juste» (ou «exact») est un anglicisme. Les sens usuels de cet adjectif sont : qui respecte les règles (une copie correcte) ; conforme aux bons usages (sa conduite a été correcte) ; acceptable (un hôtel modeste, mais correct).

(Défense du français, N° 314, novembre 1991)

## Exaction

Ce substantif correspond au verbe exiger, comme rédaction à rédiger, ou transaction à transiger. Il a pris depuis le XVII<sup>e</sup> siècle le sens péjoratif d'exigence exagérée, voire injustifiée, spécialement de la part d'un agent public.

«En dépit du mauvais exemple de quelques écrivains» (ajoutons : d'innombrables journalistes), «ne signifie pas violences, attentats, cruautés» (Dictionnaire Hanse).

(Défense du français, N° 314, novembre 1991)

## Enjoindre

Ce verbe se construit tout simplement comme ordonner : on *enjoint* à quelqu'un *de* faire quelque chose. Et l'on ne comprend pas pourquoi on trouve sans cesse dans nos journaux des phrases telles que «le Conseil national a adopté une motion enjoignant le Conseil fédéral à proposer...»

On trouve aussi cette variante : ...enjoignant au Conseil fédéral à proposer...

(Défense du français, N° 314, novembre 1991)

## Réticence

La réticence est l'omission volontaire d'une chose qu'on devrait normalement dire (racine latine : *tacere* = taire).

Extension de sens (d'ailleurs condamnée par l'Académie) : attitude ou témoignage de réserve dans le discours, le comportement. Hanse estime qu'elle est «entrée dans le bon usage».

Il est tout de même préférable – si l'on veut éviter une confusion totale entre «réticence» et «réserve» – d'éviter des phrases telles que : «Israël *formule les réticences* les plus manifestes» – «Des *réticences s'expriment* chez nous à propos de la C.E.»

(Défense du français, N° 314, novembre 1991)